



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Jeudi 11 Janvier 2024

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
CHOIX SUR L'ASSUJETTISSEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF A LA TVA : Choix de la collectivité (SPANC)
Délibération n°19/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	02 Janvier 2024
Date d'affichage	02 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	44
Nombre de Délégués en exercice	44
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	37
Nombre de Procurations	05

L'an deux mil vingt-quatre, le onze-janvier à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de ROULLOURS 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASIN Dirk, BENOIST Bernard, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COURTEILLE Jacques, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, LETELLIER Nadine, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, DEBROIZE Pascal, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, FAUDET Olivier.

Procurations

- de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël
- de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur RAVENEL Georges
- de Monsieur BAZIN Lucien à Madame DESMOTTES Nicole
- de Monsieur DEBROIZE Pascal à Monsieur RUAULT Jean-Claude
- de Monsieur ENGUEHARD Samuel à Monsieur JUS Eric

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

Le mode de gestion du service assainissement (collectif ou non collectif) a une incidence sur la situation au regard de la TVA de la collectivité locale.

Dans le cas d'une gestion directe avec ou sans l'aide d'un prestataire de service, le service d'assainissement (collectif ou non collectif) est assujéti à la TVA sur option (article 260 A du Code Général des impôts).

Le Service Assainissement collectif du Syndicat des Eaux du Bocage Virois est géré directement par les techniciens du Syndicat des Eaux du Bocage Virois.

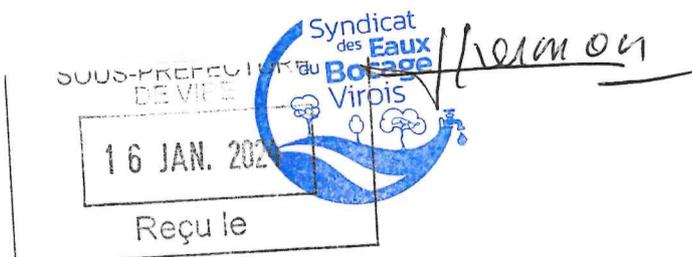
Monsieur le Président propose de ne pas assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée ce Service.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les conseillers syndicaux **décident de ne pas assujéti** le service de l'Assainissement Non collectif (SPANC) du Syndicat des Eaux du Bocage Virois à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,*



Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication
Le